

**LES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC N'ONT PAS BESOIN D'ENNEMIS
L'AQRP S'EN CHARGE**

26 février 2010

Un besoin d'un trip médiatique combiné à l'incompétence fait de l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP) une gêne dans la représentation des retraités des secteurs public et parapublic.

Cette association vient de menacer la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de lui retirer les fonds des cotisants aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic! Le même jour de cette déclaration irresponsable, cette association dit craindre voir diminuer les rentes des retraités!

Ces déclarations irresponsables enrichissent les légendes urbaines qui prônent l'incapacité des régimes de retraite à assumer leurs obligations. Le semblant de crédibilité de ces légendes urbaines est conforté par les rendements désastreux de la CDPQ en 2008.

Les faits :

- La CDPQ prévoit généralement des rendements annuels de 7 % sur les avoirs qu'elle gère;
- La CDPQ a obtenu depuis 35 ans des rendements annuels moyens de plus de 10 % sur les placements des cotisants aux régimes de retraite, incluant les mauvais rendements de 2008;
- La CDPQ a obtenu un rendement de 10 % en 2009.
- La Caisse aurait pu avoir, en 2009, un taux de rendement comparable à celui obtenu par les autres grandes institutions n'eût été de cette provision pour pertes de 4 G\$ sur ses investissements immobiliers des années précédentes.

L'ADR ne cherche pas à défendre la gestion de la CDPQ. L'ADR défend la solidité des régimes de retraite. Lorsqu'un régime de retraite obtient un rendement supérieur de 3 % aux prévisions nécessaires à sa sécurité, c'est loin de la catastrophe. Pour ces raisons l'ADR se dissocie entièrement et avec vigueur des propos tenus par l'AQRP.

L'ADR qui représente elle aussi les retraités des secteurs public et parapublic affirme que :

- les rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic sont loin d'être menacées;
- les rentes de retraite des retraités ne devraient être associées à aucune formule d'indexation qui a pour effet de les appauvrir année après année;
- les rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic devraient être pleinement indexées aux coûts de la vie;
- les fonds des cotisants aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic doivent continuer à être gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec;

- la Caisse de dépôt et placement du Québec est une institution nécessaire qui contribue à la maturité économique du Québec;
- les retraités des secteurs public et parapublic sont fiers de contribuer au développement économique du Québec par :
 - les placements d'une bonne part de leurs avoirs qu'en fait la CDPQ dans les institutions Québécoises,
 - les impôts et taxes qu'ils continuent à payer,
 - la consommation qu'ils engendrent,
 - le bénévolat qu'ils offrent à la société québécoise.

Ce que la CDPQ a besoin, ce n'est pas de lui soustraire la gestion des fonds des retraités tel que suggéré par l'AQRP, mais plutôt de créer un espace vital de confiance en l'avenir.

La tempête financière de 2008 a été horrible. Créer à ce stade-ici un autre climat d'instabilité à la CDPQ serait totalement irresponsable et engendrerait, chez les gestionnaires, de l'inquiétude et peut-être de la panique. Les administrateurs de la CDPQ ont besoin de stabilité. Ils sont à ce moment-ci, nous semble-t-il, sur la bonne voie.

La prise de position de l'AQRP ne répond qu'à un besoin opportuniste de vouloir une manchette journalistique et n'est certainement pas réfléchie.

L'Association démocratique des retraités (ADR), c'est la force de l'avenir.

Rodrigue Dubé
Président